



**Vous êtes en zone vulnérable...**

## **Notre** **Plan Prévisionnel de Fumure** **en toute sécurité**

### ✓ **Les avantages**

- Sécuriser vos documents obligatoires face à un contrôle.
- Conseils fertilisation personnalisés à votre exploitation.
- Vous ne consacrez qu'une demi-journée à la réalisation du document réglementaire.
- Compétences des conseillers techniques.
- Remise tarifaire dès la 2<sup>ème</sup> année.
- Tarif préférentiel pour les abonnés Mes P@rnelles.

### ✓ **Les modalités**

- Intervenants : conseillers techniques de la Chambre d'agriculture du Gard.
- Durée de la prestation : ½ journée.
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter.
- Prestation individuelle.
- Lieu : Chambre d'agriculture du Gard.

### ✓ **Les documents remis**

- Dossier Plan Prévisionnel de Fumure complet :
  - Pour chaque culture et par parcelle, une fiche avec le Plan de fumure (prévisions des apports d'azote et détail des éléments de calcul de la dose d'azote).
  - Le calcul de la quantité d'azote organique pour les exploitations utilisant des effluents d'élevage.



### **Notre** **Votre contact**

Claire GAFFIER  
Tel 04 66 25 46 92  
claire.gaffier@gard.chambagri.fr



### **Notre** **Votre projet**

- Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement réglementaire en Zone vulnérable.

### **Notre** **proposition**

- Elaboration du Plan Prévisionnel de Fumure pour la campagne en cours permettant d'être en conformité avec la réglementation (conditionnalité et Directive Nitrates) et d'optimiser votre fertilisation.

### **Notre** **méthode**

- Rendez-vous individuel avec un conseiller.
- Utilisation de l'outil traçabilité Mes P@rnelles performant et évolutif.
- Utilisation de la méthode du bilan prévisionnel en conformité avec la réglementation.
- Edition du Plan de fumure.

### **Notre** **engagement**

- Remise du Plan de fumure répondant aux obligations réglementaires.
- Dossier complet remis dans le mois qui suit le rendez-vous.

📍 **Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur**  
**[www.gard.chambre-agriculture.fr](http://www.gard.chambre-agriculture.fr)**

« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »